

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

PREX DES INSERTIONS.
Annonces... 20 c. la ligne.

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

PREX DE L'ABONNEMENT
Un an... 12 fr.

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

Étampes. — Imprimerie de A. ALLIÉ.

Le Propriétaire Gérant, A. ALLIÉ.

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant.

Heures du Chemin de fer. — Service d'Été à partir du 4 Juin 1877.

Table of train schedules with columns for stations, times, and directions. Includes stations like Orléans, Tours, Angerville, etc.

Bulletin politique.

Étampes, vendredi 8 juin.

Dans sept jours, les chambres seront réunies et nous aurons sans doute la signification exacte de ce qui se prépare.

les circonstances graves comme celles où nous sommes, et, selon la vieille formule, « d'être au péril comme ils sont à l'honneur. »

Il ne faut pas, en un mot, que les honnêtes gens se contentent de dire au Gouvernement : sauvez-nous !

Que nous sommes donc naïfs, nous autres républicains modérés. Nous n'avons pas vu quel immense péril menaçait la société.

Que nous sommes naïfs, nous qui ne voulions pas écouter les radicaux qui nous reprochaient notre mollesse, notre opportunisme.

Que nous sommes naïfs, nous qui disions dans notre premier Bulletin politique de l'Abéille d'Étampes que nous ne voulions pas être des hommes de combat.

Le Gouvernement ira donc vite comme on le lui demande, mais il ira sûrement et sagement. Son épuratoire de personnel préfectoral a été bonne.

Disons-le, d'ailleurs : plus l'œuvre présente de difficultés et exige par conséquent de leur relative, plus on doit conclure à sa nécessité.

Mais on ne parle que du Gouvernement et l'on oublie qu'il n'y a pas seulement que lui qui ait pour devoir d'agir et de combattre.

Le Gouvernement ne peut pas tout faire. Il faut qu'on l'aide et qu'on le serve. Les conservateurs ont eux aussi à « aller vite » et à prendre leur part des difficultés.

l'ordre troublé et la sécurité publique menacée. Un bon bataillon bien commandé supplée admirablement aux lacunes de la Constitution.

Notre raison d'être à nous autres du parti de l'empire, c'est d'être là, suspendus sur la tête de la république révolutionnaire comme un balai que la France empioigne à deux mains.

Qu'on nous le dise à nous républicains naïfs, où sont les conservateurs ? où sont ceux qui excitent à la révolution, aux mépris des lois, à la guerre civile ?

Eh bien, quoi qu'il en soit, nous avons confiance dans la République ; nous avons encore la naïveté de croire que, malgré toutes les pressions qu'on pourra exercer contre lui, le suffrage universel, dans son simple bon sens, saura comprendre que les députés républicains n'ont pas démerité du pays.

Bulletin de la guerre.

Le tsar Alexandre est arrivé à Ploiesti. Sa présence en Roumanie, au milieu de son armée va, dit-on, accélérer les opérations.

En Serbie, on travaille aux fortifications d'Alexinzat et de Veiki-Isvor.

Une bataille importante a été livrée le 5 sur la frontière méridionale du Montenegro. Turcs et Monténégrins se sont battus avec un égal acharnement.

On mande d'Erzeroum que les Russes ont investi Kars, et que, dans un engagement, la cavalerie turque a été obligée de se replier devant un corps russe.

D'après une dépêche de Soukoum-Kalé, Djantehara aurait été bombardé et occupé par les Turcs.

Sur le Danube, dont le niveau est toujours fort élevé, la canonnade continue entre les places fortes des deux rives, particulièrement entre Widdin et Kalafat.

L'armée russe poursuit son mouvement de concentration ; tout porte à croire que l'arrivée du czar à Ploiesti donnera une nouvelle impulsion aux opérations militaires.

Les monitors turcs continuent à évoluer le long de la côte de la mer Noire et à bombarder les villages du littoral. Dans le Caucase, de petits engagements ont lieu tous les jours entre les troupes russes et les bandes insurgées.

En Arménie, le quartier général de Mouktar-Pacha a été transporté à Keprukoi, entre Zévim et Erzeroum.

La neutralisation du canal de Suez occupe à cette heure les hommes d'Etat. Une dépêche adressée par lord Derby à lord Lyons en date du 46 mai rend compte d'une entrevue qu'il a eue à ce sujet avec M. de Lessops.

La dépêche de lord Derby continue en disant que le gouvernement a, depuis lors, examiné ce projet avec le plus grand soin et qu'il a conclu que les propositions qui y sont contenues relativement à la neutralisation du canal, au moyen d'une convention internationale, étaient susceptibles de tant d'objections au point de vue politique comme au point de vue pratique.

Lord Lyons a été, en conséquence, autorisé à informer M. de Lessops que l'Angleterre avait notifié à l'ambassadeur de Russie que toute tentative de bloquer ou d'entraver de quelque autre manière la navigation du canal ou ses abords, serait regardée par l'Angleterre comme une menace dirigée contre l'Inde et comme un grave préjudice porté au commerce du monde.

Par ces deux motifs, toute démarche de ce genre ne serait pas compatible avec le maintien de l'attitude de neutralité passive gardée par l'Angleterre. Le gouvernement fera communiquer à la Porte et au khédive la notification faite à la Russie, et l'ambassadeur anglais à Constantinople et l'agent du khédive seront chargés de déclarer que l'Angleterre tend de la Porte à du khédive qu'ils s'abstiennent, de leur côté, de tout acte entravant la navigation du canal ou de nature à endommager le canal ou ses abords.

La dépêche se termine par la déclaration que voici :

L'Angleterre est fermement décidée à ne pas permettre que le canal devienne une scène de combats ou d'autres opérations de guerre. Le gouvernement ne doute pas que, si le canal était sérieusement menacé, le gouvernement français et les autres gouvernements ne suivissent une conduite pareille à celle de l'Angleterre.

CHRONIQUE GÉNÉRALE.

Le Temps affirme « qu'il n'y a aucun dissentiment entre les républicains de diverses nuances sur les résultats à attendre de nouvelles élections. Nous sommes intimement convaincus, dit-il, que la Chambre nouvelle serait faite à l'image de l'assemblée actuelle ; ou plutôt cette assemblée même reviendrait à Versailles, après avoir vu son mandat confirmé, sa résistance civique approuvée, son autorité mise à l'abri de toute entreprise nouvelle par un verdict non équivoque du suffrage universel. »

La Presse explique, comme il suit, le calme et la confiance du parti républicain : « Il assiste aux efforts impuissants, aux habiletés inutiles de ses adversaires. Sa situation est excellente ; il est sur la défensive. Il a pour lui la majorité parlementaire, et derrière lui la majorité nationale. Il sait à un mois ou deux près quand

restait toujours en dehors de la porte cochère, les yeux fixés sur la jeune fille.

Allons, se dit-elle, gênée par cette attention persistante, allons, il faut lui céder la place. Elle se leva alors et fit un pas en avant.

Oh ! il pleut très-fort, s'écria l'Anglais en l'arrêtant du geste.

La Chiffonnette eut un regard qui signifiait clairement :

— Que me fait la pluie à moi ? Ne suis-je pas la fille de la rue ? Puis elle dit tout haut, eh bien, et vous donc ?

— Moi ?... Je suis Anglais, répondit froidement l'inconnu.

Cette singulière réponse fit sourire la jeune fille, mais ne changea pas sa résolution, et elle continua d'avancer.

Cette fois, l'Anglais porta la main à son chapeau et repoussa doucement la jeune fille.

Chiffonnette leva sur lui ses yeux surpris et mécontents.

— Pardonnez-moi, mon enfant, d'insister ainsi ; mais réellement il y aurait à vous imprudence grave à braver cette pluie torrentielle. Attendez la fin de l'orage.

Notre homme s'exprimait en excellent français, avec un léger accent britannique et avec la plus parfaite courtoisie.

— Ah ça, de quoi se mêle-t-il ? se dit la Chiffonnette. L'étranger, comme s'il eût deviné sa pensée, répondit en donnant à sa voix une impression bienveillante et respectueuse :

— Vous êtes malade, mademoiselle et j'en suis médecin.

Feuilleton de l'Abéille

DU 9 JUIN 1877.

CHIFFONNETTE

LA JOLIE

HISTOIRE RECUEILLIE DANS LA RUE.

I

UNE PREMIÈRE RENCONTRE.

Tenant d'un bout à la rue des Frondeurs et aboutissant à la rue Saint-Roch, au milieu du bouleversement général que subissent depuis dix ans les quartiers de Paris, la rue d'Argenteuil est restée jusqu'à ce jour intacte. Sa physionomie est toujours la même, et c'est à peine si l'on pourrait constater, depuis vingt ans, dix mutations importantes dans le personnel des marchands.

Cette circonstance, assez remarquable par le temps qui court, nous permettrait d'invoquer, au besoin, le souvenir de plusieurs de ses honorables concitoyens au sujet d'une aventure curieuse qui eut, il y a quinze ou seize ans, un certain retentissement dans cette rue et notamment dans les régions comprises entre les numéros 20 et 40 d'un côté et 27 et 42 de l'autre.

En 1844 ou 1845, tous les matins, à sept heures, débouchait régulièrement par la rue des Orties, une

jeune chiffonnière, âgée de mois à dix-sept ans au plus. Elle était apparue un lundi du mois de mai ; sa première station avait lieu en face du numéro 32, dont le rez-de-chaussée était occupé par un passementier.

La régularité de ses apparitions, la propreté relative de ses vêtements, ses allures modestes, l'air de souffrance et de résignation répandu sur son visage, la firent bientôt remarquer. Au bout de quelques semaines, elle inspira un intérêt réel aux gens du quartier.

On l'avait baptisée Chiffonnette la Jolie.

Servantes et concierges voulurent savoir quelque chose sur son origine ; mais si bienveillantes que fussent les paroles qu'on lui adressait, la pauvre fillette se tenait toujours sur une prudente réserve et les curieuses en furent pour leurs questions indiscrètes.

Un jour, on s'aperçut qu'elle était tout à la fois belle et charmante : deux manières d'être qui ne se rencontrent pas toujours en même temps chez une seule femme.

C'était, en effet, une délicieuse créature que cette humble industrielle. Blonde, avec des yeux noirs, elle avait de petites dents blanches et bien rangées, une bouche mignonne, un front intelligent, un nez délicat et bien attaché, un teint blanc et rosé. Sous le tartan usé qui couvrait ses épaules, on devinait une taille bien dessinée, et dans ses fortes chaussures un pied qu'eussent envié bien des femmes du monde.

Comment tous ces avantages avaient-ils échappé aux regards des curieux ? Tout simplement parce que la prudente jeune fille s'attachait à cacher sa beauté avec autant de soin qu'une autre en eût mis à la faire valoir.

Elle dissimulait ses cheveux abondants et soyeux sous un mouchoir de coton brun qui lui descendait jusque

sur les sourcils. Elle marchait la tête baissée, les yeux à demi fermés, et se détournait, sans affectation cependant, quand elle s'apercevait qu'on la regardait avec attention.

L'innocente enfant avait instinctivement compris que pour la fille pauvre la beauté est souvent un malheur et toujours un danger.

Un matin, comme elle était arrêtée dans cette même rue d'Argenteuil, un orage violent éclata tout à coup et la força de s'abriter sous une porte cochère.

Assise sur son panier, elle regardait tristement le ciel comme pour lui reprocher la perte de temps que lui imposait la pluie. Perdue dans ses pensées, elle s'était déparée de sa prudence habituelle ; quelques boucles de ses cheveux s'échappèrent de sa coiffure, et son front, presque entièrement dégagé, se montra lisse et blanc. Elle rêvait, et de ses yeux levés au ciel rayonnait un regard d'une ineffable douceur. On eût dit une statue de la Mélancolie.

Tout à coup une exclamation de surprise la tira de sa préoccupation. Un homme était devant elle ; à sa tournure, à la coupe de ses vêtements, il était facile de reconnaître un étranger d'abord, un Anglais ensuite.

Chiffonnette rougit comme un enfant pris en faute et rabaisa vivement son mouchoir.

Malgré la pluie, l'inconnu tenait sous son bras son parapluie fermé : c'était un parfait cavalier du reste. D'un coup d'œil la belle chiffonnière avait vu cela, et d'un coup d'œil aussi elle avait cru deviner un ennemi, c'est-à-dire un amoureux.

Cependant, l'orage ne cessait pas, et notre inconnu

il reprendra la direction des affaires, et, tout en regrettant le temps perdu pour les affaires, perdu pour la régénération de la France, il a la conscience de n'avoir aucun reproche à se faire. « Prorogez ou ne prorogez pas, dit-il, dissolvéz ou ne dissolvéz pas, ce sera toujours le pays qui parlera le dernier, et le pays, c'est nous. »

— Au dire du *Sicéle*, l'acte du 16 mai a été fait, non pas pour arrêter les progrès du radicalisme, mais par crainte de l'effet lent mais sûr que produisait sur l'Europe et sur la France la sagesse du parti républicain, laquelle triomphait peu à peu de tous les préjugés, de toutes les défiances.

— Le *Sicéle* engage les républicains à préparer les élections futures avec le calme et le sang-froid nécessaires à la veille d'une bataille décisive. « C'est le calme, la fermeté et la confiance du pays qui déconcertent les partis coalisés et les irritent, dit-il; ne leur fournissent-ils donc aucun prétexte à la répression dont ils sont affamés. Quiconque est violent fait du tort au parti républicain. »

— Le *Bien public* annonce qu'il intente à la *Défense* un procès en diffamation pour avoir insinué que ce journal « servait d'organe à des menées hostiles contre la France. »

— M. de Fourten a envoyé une circulaire à MM. les Préfets, les invitant à déférer aux Tribunaux tout individu qui, dans les lieux publics, cafés, cabarets, débits de boissons, etc., répand de fausses nouvelles de nature à troubler la tranquillité intérieure et nos relations extérieures.

M. le Ministre les invite, en outre, à lui signaler ces lieux publics qui se transformeraient en lieux de propagande de fausses nouvelles.

M. le général Berthaut, ministre de la guerre, vient d'adresser aux généraux commandants du corps d'armée une circulaire intéressante en ce qui concerne la charge du fusil par nos soldats.

Un temps considérable est dépensé pour apprendre théoriquement aux conscrits à charger leurs armes. Après de longs efforts, ils ne connaissent pas ce qu'il y a de plus utile pour eux, c'est à-dire l'opération réelle de la charge.

Pénétré de cet inconvénient, le ministre a pensé que le meilleur moyen d'y remédier serait de mettre deux fausses cartouches à la disposition de chaque homme, lesquelles seraient employées pour tous les feux simulés et dans toutes les charges.

Cette mesure va être immédiatement appliquée aux troupes qui sont pourvues du fusil modèle 1874, c'est-à-dire du fusil Gras, et le service de l'artillerie fournira le nombre de douilles nécessaire.

## CHRONIQUE LOCALE ET DÉPARTEMENTALE.

### Police correctionnelle.

Audience du 6 Juin 1877.

Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé le jugement suivant :

#### JUGEMENT CONTRADICTOIRE.

**Dixième Jean Pichon, 47 ans, charcutier marchand de vins, demeurant à Longueville, commune de D'Huisson; 16 fr. d'amende pour avoir refusé d'arrêter la voiture qu'il conduisait, 6 fr. d'amende pour avoir circulé la nuit avec une voiture non éclairée, et 5 fr. d'amende et aux dépens pour avoir été trouvé en état d'ivresse manifeste sur la voie publique.**

\* \* La première procession de la Fête-Dieu, trois paroisses réunies, s'est accomplie, dimanche dernier, à Etampes, par le plus beau temps et au milieu d'une foule nombreuse et très-respectueuse.

\* \* Comme nous l'avions annoncé, la Fanfare municipale d'Etampes s'est fait entendre, dimanche dernier, à la grande satisfaction d'un nombreux auditoire toujours heureux de l'écouter.

\* \* Depuis quelques jours, un habile acrobate, de passage à Etampes, offre, à la curiosité du public et en plein vent, des exercices de force, d'équilibre et de gymnastique vraiment surprenants, le tout à la générosité des spectateurs, lesquels ne manquent pas de remplir son escarcelle.

\* \* Signalons aussi en passant les deux ravissantes soirées qui ont eu lieu lundi et mardi dans le charmant établissement de M. Chenu, rue Saint-Jacques.

M. Renaldy, prestidigitateur et historiographe de beaucoup de mérite, a su intéresser les amateurs qui,

Un nuage de tristesse passa sur le front de la jeune fille.

— Moi, dit-elle, moi, malade ?

— Oui, vous, très-malade. Cette pluie peut vous être fatale.

— Qu'importe !

— Vous n'avez donc pas de mère, pauvre fille, que la mort ne vous fait pas peur ?

Un sourire amer glissa sur les lèvres de la fillette. Ce fut toute sa réponse. Mais dans ce sourire que de choses ! c'était toute une histoire lamentable, une histoire de marâtre, pleine de cruautés et d'infamies.

L'Anglais sentit comme un frisson lui courir dans les veines, et il eut comme un remords de sa demande; toutefois ce remords ne fut pas assez puissant pour l'arrêter dans ses questions, et il continua son indiscret interrogatoire en s'efforçant de se montrer plus bienveillant encore.

— Et votre père... mort peut-être ?

— Inconnu, répondit l'enfant d'une voix sourde et rougissant.

— Pauvre petite !

Cependant cette scène étrange n'avait pas tardé à attirer l'attention et à provoquer le rire des voisins.

L'inconnu ne paraissait pas comprendre ce que la situation avait de singulier, d'équivoque; mais Chiffonnette se sentait mal à l'aise. L'espèce de considération qu'on s'était plu à lui témoigner dans le quartier pouvait souffrir de l'insistance de l'étranger; elle le devinait, et, pour échapper à cet interrogatoire, blessant à ses yeux, elle traversa bravement la rue. L'Anglais ne chercha pas à la retenir, mais il ne quitta pas la partie cependant,

ces deux soirs-là, s'étaient donné rendez-vous au Café de l'Europe, sans contredire le plus coquet de la ville. On aurait pu se croire dans le salon de Robert-Houdin, car les assistants étaient tout émerveillés dans chacune de ces séances.

M. Renaldy possède parfaitement son histoire; sa mémoire est prodigieuse. Ainsi, il distribue aux spectateurs une carte sur laquelle sont inscrits un n° et le nom d'un personnage illustre. A l'appel de ce numéro et sans qu'on lui indique le nom du personnage, il dessine, les yeux bandés, le portrait de ce personnage, et donne ensuite sa biographie complète. Charlemagne, Rubens, Thiers, Garibaldi, Gambetta, Victor Hugo, ont été très correctement reproduits au trait sur un tableau noir, en moins d'une minute. Quant aux tours de prestidigitations qu'il a offerts, rien n'égale la dextérité avec laquelle M. Renaldy les a accomplis.

\* \* La représentation des artistes du Théâtre-Taihout, que nous avons fait présenter dans l'*Abéille* le 2 juin, aura effectivement lieu Jeudi prochain 14 de ce mois; elle sera composée de :

*Les Poupées parisiennes*, pièce fantaisiste en quatre actes, musique nouvelle de M. Guichardot et Henry Buguet;

On commencera par : *Marianne et Jeannot*, opéra-comique du théâtre de la Renaissance.

Le prix des places ne sera pas augmenté. Les affiches et programmes donneront les détails.

\* \* Au moment de mettre sous presse, nous apprenons qu'un grave accident est arrivé hier matin, chez M. Tardiveau, propriétaire faubourg Ezeard.

Plusieurs ouvriers étaient occupés à creuser le sol pour la construction d'une cave, lorsqu'un éboulement s'est subitement produit. L'un des ouvriers, le nommé Caillet, fut enseveli jusqu'au cou. M. Moreau, maître maçon, et les autres ouvriers, se hâtèrent de venir à son secours, et, après une demi-heure de travail, ils purent le dégager. Il était temps, car le malheureux Caillet commençait à étouffer. On le transporta à son domicile, et le docteur Pasturaud, appelé immédiatement, assura qu'il en serait quitte pour quelques jours de repos.

### Exposition d'horticulture de l'arrondissement de Corbeil.

Le jury de cette Exposition a décerné à M. HORAT, jardinier en chef chez M. Paillard, au château de Bonnevaux, une médaille d'or offerte par M<sup>me</sup> la vicomtesse de Belleval, pour l'ensemble de son exposition. Cet exposant, membre de la Société d'horticulture de l'arrondissement d'Etampes, a obtenu, en outre : une médaille d'or pour sa collection de légumes de pleine venue; une médaille d'argent 1<sup>re</sup> classe, pour un lot de coqueux; une médaille d'argent de 1<sup>re</sup> classe, pour ses begonia; et une autre de 3<sup>e</sup> classe, pour ses gloxinia. — M. Baupier, maraîcher de notre ville, représentait la Société d'horticulture d'Etampes au jury d'examen.

**RAMBOUILLET.** — L'*Annuaire* nous informe que le grand concours musical organisé par la ville de Rambouillet, pour le 8 juillet marche très-bien. Samedi soir, les nombreuses Sociétés qui ont adressé leur adhésion pour cette solennité, comprenaient déjà plus de 4,700 exécutants. Nous sommes persuadés que ce chiffre dépassera 2,000 jeunes gens après la clôture définitive des inscriptions. La commission d'organisation travaille activement pour que cette fête ne laisse rien à désirer, que les Sociétés invitées soient reçues avec toute la cordialité possible, et qu'elles n'aient qu'à se louer du bon accueil qui leur sera fait. Elle compte sur le bon esprit de la population pour que tout le monde s'entende afin de lui faciliter cette tâche.

### Musée d'Etampes.

Extrait du procès-verbal de la séance de la Commission, du 7 mai dernier.

#### Dons nouveaux :

Une plaque de marbre noir, de 0,54 de hauteur sur 0,48 de largeur, aux angles fleurdelisés, ayant servi de panonceau au notaire et greffier d'Arpajon, vers 1775 :

Sur un manteau d'hermine, avec la dignité de duc, pair et maréchal de France, sont deux écussons accolés mais sans indication d'armes. Le premier, à dextre, de gueules à la bande d'or qui est de Noailles; le second, à senestre, de Claude-Louise d'Arpajon, sa femme, héritière des titres de noblesse. Il est écartelé : au premier, de gueules à la croix échelée d'or pour Toulouse; au deuxième, de gueules à trois pals d'argent pour Séverac; au troisième, de gueules à la harpe d'or pour Arpajon; au quatrième, d'azur à trois fleurs de lys d'or

et, sans songer qu'il se donnait en spectacle, il ouvrit son parapluie et se mit à marcher aux côtés de la jeune fille en lui disant :

— Je ne veux pas que vous soyez mouillée, moi... vous pourriez mourir !

La situation était si comique que Chiffonnette ne put retenir un éclat de rire.

— Quoi ! vous allez m'accompagner ainsi ?

— Oui, mademoiselle.

— Mais vous n'y songez pas, monsieur ?

— Je ne songe qu'à cela, mademoiselle.

— C'est donc un pari ?

— C'est un devoir de conscience.

— Eh bien, soit ! monsieur, répliqua la chiffonnière en prenant une résolution soudaine. Nous verrons bien si vous irez jusqu'au bout.

Et, persuadée que ce qu'elle allait faire déciderait son protecteur original à quitter la place, elle passa sans façon son bras sous celui de l'Anglais.

— Je vous demande pardon, mademoiselle, de ne pas vous l'avoir offert. Je craignais de vous offenser, dit-il.

Cette fois Chiffonnette resta muette et elle se laissa conduire.

On se retournait pour les voir, lui marchant grave et froid, elle moitié fière et honteuse. Ils allèrent ainsi pendant quelques minutes; arrivés devant l'église Saint-Roch, la jeune fille s'arrêta.

— Monsieur, dit-elle, en voici assez; vous et moi nous sommes montrés au doigt et j'en rougis.

— Pour vous, mademoiselle ?

au bâton péri pour Bourbon; sur le tout, à la croix d'or pour Lodève.

#### Preuves à l'appui :

— Premier quartier, de gueules à la croix échelée d'or. Les comtes de Rouergue et de Rodez, branche cadette des comtes de Toulouse, ce qu'indique l'allération des armoiries de ces derniers, dont la croix est en outre vidée et pommetée d'or, 845, Frédéric comte de Rouergue et Toulouse, et ses descendants, et plus tard, en 1066, Raymond IV de Toulouse, comme comte de Rouergue.

Deuxième quartier, de gueules à trois pals d'argent, armoiries des sires de Séverac : Le dernier membre de cette illustre maison fut Guy III, dont la fille unique, Irdoine, veuve de Guillaume comte de Rodez, épousa en secondes nocces Déodat de Caylus, fils puiné d'une noble famille de ce nom en Rouergue.

Déodat prit le nom et les armes de Séverac en 1210 environ.

Amaldic de Séverac, maréchal de France, qui périt de mort tragique au château de Gages, n'ayant pas laissé de postérité, ses biens passèrent aux d'Arpajon en 1302, et de ceux-ci à Jean II, baron d'Arpajon, dont un ancêtre, Hugues, avait épousé au XIV<sup>e</sup> siècle, Jeanne de Séverac.

Troisième quartier, de gueules à la harpe d'or, pour Arpajon : La seigneurie de Châtres fut érigée, en 1720, en marquisat en faveur de Louis de Séverac, et prit le nom d'Arpajon, nom que lui imposa le nouveau marquis.

Quatrième quartier, d'azur à trois fleurs de lys d'or au bâton péri en bande, armoiries des Bourbons : En 1525 Marguerite, veuve de Charles II comte de Rouergue-Rodez, épousa Henri d'Albret, dont Jeanne d'Albret, épouse d'Antoine de Bourbon.

Sur le tout écu de Lodève : Raymond IV, comte de Toulouse-Rouergue, ayant besoin d'argent pour aller en Terre-Sainte, vendit le comté de Rodez (un tiers de Rouergue), en 1096, à Richard comte de Carlad et de Lodève; celui-ci dans la souche de la maison de Rodez, qui s'éteignit devant les mâles en 1302, et dont l'héritière Cécile épousa Bernard VI d'Armagnac.

Les commandeurs et grand'-croix de l'ordre des chevaliers de Malte mettent de plus, derrière l'écu de leurs armes, la croix de l'ordre avec un chapelet autour.

Les marques de la dignité de maréchal de France sont deux bâtons d'azur semés de fleurs de lys d'or, passés en sautoir derrière l'écu de leurs armes.

Cette plaque de marbre a été offerte par M. Jules Berrière, propriétaire à Etampes.

Don de M. Boucicaud fils, propriétaire au château de Chamarande :

Un collier et quatre bracelets en bronze, ou torques, trouvés sur l'un des squelettes compris dans la sépulture gauloise découverte le 13 mai 1876, à Auvers-St-Georges, à 0,40 du sol, et reposant directement sur le gravier, orientation irrégulière. L'époque probable de cette sépulture doit remonter à deux cents ans avant l'ère chrétienne.

Don de M. Maxime Legrand, clerc d'avoué à Etampes : Quatorze cartes de la collection conchyliologique d'Etampes.

### Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargne centrale se sont élevées, dimanche dernier, à la somme de 6,596 fr., versés par 47 déposants dont 3 nouveaux.

Il a été remboursé 3,834 fr. 89 c.

Les recettes de la succursale de Milly ont été de 4,000 fr., versés par 28 déposants dont 6 nouveaux.

Il a été remboursé 330 fr.

Les recettes de la succursale de Méréville ont été de 4,450 fr., versés par 7 déposants dont 1 nouveau.

Les recettes de la succursale de La Ferté-Alais ont été de 4,913 fr., versés par 27 déposants dont 7 nouveaux.

Il a été remboursé 6,477 fr.

Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 424 fr., versés par 6 déposants.

Il a été remboursé 4,785 fr. 40 c.

### Nouvelles et faits divers.

— La reine de Hollande est morte dimanche matin à onze heures. La reine Sophie-Frédéric-Mathilde, sœur du roi de Wurtemberg, issue du premier mariage de feu le roi Guillaume I<sup>er</sup> de Wurtemberg avec Catherine Pawlowna, fille de l'empereur de Russie, Paul I<sup>er</sup>, n'avait pas encore cinquante-neuf ans. Mariée le 18 juin 1839, à Guillaume III, elle a eu de lui deux fils,

— Pour nous deux, monsieur. La pluie tombera longtemps, je crois.

— Et moi j'en suis sûr.

— Vous ne pouvez m'accompagner ainsi dans tout Paris; d'ailleurs j'ai mon métier à exercer.

— Eh bien, qu'est-ce que cela fait ?

— Décidément, vous êtes un...

— Un original... dites le mot, c'est peut-être vrai; mais je suis ainsi fait, et tant qu'il pleuvra...

— Tant qu'il pleuvra, monsieur, je resterai dans cette église.

— Vous me le promettez.

— Je vous le promets, puisque vous y tenez.

— Alors, je vous laisse.

Ils étaient arrivés au seuil de l'église. La chiffonnière quitta le bras de son cavalier et lui dit de sa voix la plus douce, dans laquelle cependant perçait un peu d'ironie :

— Adieu, monsieur le docteur.

— Au revoir, mademoiselle.

Après avoir salué, l'insulaire descendit gravement les degrés de l'église et continua son chemin.

Quant à Chiffonnette, elle resta en effet dans la maison de Dieu jusqu'à la fin de l'orage. Elle pria avec ferveur, il est vrai, mais nous ne saurions affirmer que l'image de l'étranger ne vint pas la distraire dans ses oraisons.

E. DE LYDEN.

(La suite au prochain numéro.)

le prince Guillaume d'Orange, né le 4 septembre 1840: et le prince Charles-Henri-Frédéric, né le 25 août 1831.

On assure que M. l'abbé d'Hulst, vicaire général de M<sup>r</sup> l'archevêque de Paris, est le candidat choisi par le gouvernement pour remplacer M<sup>r</sup> Mabille sur le siège de Versailles.

— Par décret du Président de la République, M. Thirouin, juge au tribunal de 1<sup>re</sup> instance de la Seine, a été nommé vice-président au même siège.

Par décret en date du 14 mai dernier, M. LECENRISSEUR a été nommé notaire à Sernis (Loiret), en remplacement de M. Decolange, démissionnaire en sa faveur. Il a prêté serment en cette qualité devant le tribunal de Pithiviers.

— Le conseil d'Etat vient de décider que, lorsque des bestiaux arrivant sur une voie ferrée en brisant une clôture de faible résistance et dans un état de vétusté tel qu'ils la forcent sans peine, le possesseur de ces animaux n'est pas responsable des dégradations, et en tous cas ne doit pas être condamné à l'amende.

— Le concours général entre les lycées de Paris et de Versailles commencera le 3 juillet. La distribution des prix est fixée au 7 août.

— MM. les artistes français sont prévenus que le délai fixé au 4<sup>er</sup> juin, pour le dépôt des notices contenant la désignation des œuvres destinées par leurs auteurs à l'Exposition universelle de 1878, est prolongé jusqu'au 15 juin.

— Plusieurs maraîchers du 15<sup>e</sup> arrondissement se sont réunis mardi dernier, rue Lecourbe, 61, pour instituer un prix à offrir à la personne qui présentera le meilleur remède à la maladie de certaines plantes.

— Le *Prix biennal* de 20,000 fr. revient cette année aux beaux-arts. C'est M. Chapu, l'auteur de la *Pensée*, de la statue de *Berryer*, exposées au Salon de cette année, et du monument d'Henri Regnault, qui a obtenu le prix à une majorité de vingt voix.

— M. Arthur Berryer, fils de l'illustre orateur, est mort dimanche dernier au château d'Augerville-la-Rivière, arrondissement de Pithiviers.

Suivant le *Figaro*, M. Berryer se serait empoisonné.

### Agriculture.

État des récoltes. — Culture du sarrasin.

— Ses avantages.

Dans notre arrondissement, malgré les variations de température et les pluies presque quotidiennes, les moissons sont belles, rien n'a encore souffert de l'humidité. Il y a bien quelques blés atteints d'un peu de rouille, des épis d'escourgeon et de seigle faiblement nourris, mais si la chaleur venait d'une façon continue pendant quelques semaines, nous pourrions encore avoir une très-belle récolte. Cela est à désirer, car les cultivateurs n'ont point encore réparé les désastres causés par la guerre.

En attendant que la moisson arrive, le laboureur va semer la navette d'été, le maïs, le millet, la moutarde blanche. C'est la bonne époque pour semer aussi le sarrasin et les navets en récoltes principales.

J'ai semé plusieurs fois le sarrasin en culture dérobée à la fin de juillet et je ne m'en suis jamais bien trouvé. Je n'ai obtenu que de maigres récoltes. Il est vrai que la sécheresse avait été grande. Cette plante est peu difficile; elle s'accommode de presque tous les terrains. Elle peut fournir un bon supplément de fourrage pour les animaux. Mais on a cru reconnaître cependant que pâturé en fleur, il peut envier les moutons et leur faire enfler la tête, néanmoins, nous croyons que pour déterminer ce résultat, il faut qu'il y ait abus de cette nourriture.

La végétation du sarrasin est tellement prompte qu'on peut l'employer utilement en récolte intercalaire ou dérobée, c'est-à-dire dans l'intervalle qui s'écoule entre l'enlèvement des récoltes précoces le seigle, le colza, l'orge, les vesces et la préparation du sol pour les ensemencements de l'automne ou de l'hiver.

Le sarrasin est encore cultivé avantageusement pour étouffer les mauvaises herbes qui salissent la terre. On ne fait pas beaucoup de sarrasin dans notre arrondissement, c'est-à-dire un tort, surtout dans les années où il y a peu de ressources fourragères. Et puis nos cultivateurs doivent savoir que le trèfle, la luzerne et le sainfoin peuvent être semés dans le sarrasin et y sont même généralement d'une réussite plus assurée que dans l'avoine ou l'orge, ce qui doit être attribué non-seulement au peu de durée de la végétation du sarrasin, mais encore à l'état d'ameublissement complet du sol que cette plante exige. Dans les contrées où l'on cultive le colza, on se trouve bien dans le courant de juin, après avoir semé le sarrasin, de semer la graine de colza à la volée dans la proportion de 15 litres par hectare. On roule et l'on herse suivant les besoins pour enterrer les semences. Sous le couvert du sarrasin, le colza trouve de la fraîcheur, les pucerons l'attaquent rarement, et il est à l'abri des mauvaises herbes. Il n'y a donc aucune dépense à faire de main-d'œuvre. Les seuls frais consistent en ce qu'il faut doubler la dose d'engrais pulvérisés que l'on répand la veille de la semence.

Pendant tout le temps que le sarrasin occupe le sol, le colza reste petit, mais très-vivace. Lorsque le sarrasin est parvenu à sa maturité, on en fait la récolte, et on sort les javelles à bras, sur des châssis légers, que l'on décharge dans des chariots placés à proximité.

Cette opération terminée, on est au mois de septembre, et alors le colza qui a eu le temps de fournir de bonnes racines, prend son essor et développe ses tiges et ses feuilles. On comprend facilement que, dans ces conditions, le colza soit de force à bien traverser l'hiver. Aussi quand le sol lui convient et qu'un nombre de plants suffisant couvre la terre, on a ordinairement une bonne récolte.

Le sarrasin, dans les pays où il n'y a pas de bruyères, a l'avantage de fournir un supplément de nourriture pour les abeilles, qui sont très-heureuses de trouver les fleurs du sarrasin quand celles du sainfoin leur font défaut. Et alors le sarrasin peut encore servir comme engrais vert; on l'enterre et on obtient ainsi la valeur d'une demi-fumure.

Pendant longtemps, on n'a connu qu'une seule espèce de sarrasin, le sarrasin ordinaire, mais depuis quelques années on a introduit le sarrasin de Tartarie. Cette espèce diffère de la précédente par ses petites fleurs verdâtres, ses graines plus dures, plus petites, munies

de dents sur leurs angles, par ses tiges moins rouges et plus ramifiées, elle a l'avantage d'être plus rustique, plus vigoureuse, plus précoce, plus productive; mais son grain, lorsqu'il est mûr, se détache plus facilement encore que celui de l'espèce précédente. Il se moule plus difficilement, et la farine qu'on en obtient est noirâtre, fermentée moins bien et conserve une amertume très-prononcée. Si donc le sarrasin de Tartarie peut être préféré lorsqu'on le destine à être enroulé en vert comme engrais, on doit choisir le sarrasin ordinaire lorsque les graines sont destinées à l'alimentation des bestiaux.

On sème en général un hectolitre de semence par hectare, lorsque la récolte est destinée à mûrir ses graines. Si l'on cultive le sarrasin comme fourrage ou si l'on doit l'enterrer comme engrais, on porte cette quantité à 4 hectolitre 40. Cette graine demande à être peu enterrée, on la répand à la volée et on la recouvre à la herse.

Quant aux soins d'entretien, le sarrasin n'en réclame aucun pendant sa végétation et il se défend suffisamment des plantes nuisibles qui pourraient salir la terre.

**Marcé aux bestiaux du 2 Juin 1877.**

	Amenés.	Vendus.
Moutons.....	48337	9777
Taureaux.....	8	3
Vaches.....	444	98
Chevaux.....	84	39
Porcs.....	129	96
Anes.....	12	5
<b>Totaux....</b>	<b>48714</b>	<b>40018</b>

Approvisionnement satisfaisants, mais ventes très-difficiles, en raison de la foire annuelle de Montargis qui se tenait le même jour que notre marché, ce qui a nuit aux transactions qui ordinairement ont lieu sur notre place.

**PHOTOGRAPHIE RICHOU**

A ÉTAMPES, RUE DAMOISE  
Photochromie, Nouveau procédé inaltérable.  
SPÉCIALITÉ DE CARTES ÉMAILLÉES.

**LOUIS LÉVY**  
DENTISTE

61, rue du Faubourg-Saint-Martin, PARIS.

Dentiste des Sociétés municipales de secours mutuels des quartiers Saint-Martin, Saint-Vincent-de-Paul, de la Société de l'Union des employés du commerce et de l'industrie du département de la Seine, etc., etc.

M. LÉVY recevra, 24, rue de la Juiverie, maison du CAFÉ DE LA PAIX, le Samedi 7 et Dimanche 8 Juillet.  
Il recevra régulièrement le premier samedi et le lendemain dimanche de chaque mois.

Les personnes qui désirent recevoir à leur domicile les soins de sa profession, sont priées de se faire inscrire d'avance à l'adresse ci-dessus ou de l'aviser directement à son domicile à Paris.

**M. H. JACOB**, facteur et accordeur de pianos, 42, rue des Petites-Écuries, Paris, est en ce moment à Etampes; il y vient depuis dix-huit ans et depuis dix ans régulièrement chaque deux mois. — Les personnes non abonnées sont priées d'écrire: chez M. CLICHY, hôtel du Grand-Courrier, à Etampes.

**M. PERSENT**, négociant à Etampes, rue de la Tannerie, n° 41, demande un Apprenti pour la mercerie et la bonneterie.

**État civil de la commune d'Étampes.**

**NAISSANCE.**

Du 4 Juin. — LOISEAU Eugène-Charles, rue de l'Hôtel-de-Ville, 15.

**PUBLICATION DE MARIAGE.**

Entre: BAUDOIN Corade, 27 ans, entrepreneur de peinture, rue de la Tannerie, 3; et D<sup>lle</sup> CHENOT Denise-Rose, 18 ans, sans profession, rue du Faubourg-Evezard, 17.

**DÉCÈS.**

Du 2 Juin. — DESHAYES Julie-Pauline, 26 ans, femme Chanon, rue St-Martin, 77. — 2. GUILLOTEAU Louis-Athanase, 33 ans, aubergiste, carrefour du Pont-Doré, 4. — 4. BOUDIER Marie-Rose-Joséphine, 74 ans, femme Nancy, rue de l'Isle, 2. — 4. SAUGER Juliette, 9 ans, rue Haute-des-Groisnonnières, 6. — 6. PÉRAULT Jean-Baptiste-Pierre-Napoléon, 64 ans, jardinier, rue du Perray, 55. — 6. LEMAIRE Albertine-Léonie, 29 ans, femme Moullet, rue du Haut-Pavé, 25.

Pour les articles et faits non signés: ACC. ALLIEN.

**AVIS AUX CHASSEURS.**

La Chasse illustrée vient de commencer une série d'articles très-remarquables sur les chiens d'arrêt. Toutes les races, tant anglaises que françaises, y seront successivement décrites et appréciées par des écrivains d'une exceptionnelle compétence. Tous les types y seront, en outre, représentés par des dessins faits d'après nature et dus à l'habile crayon de M. E. Bellecroix. Jamais travail aussi sérieux et aussi complet n'a été publié sur la matière.

La Chasse illustrée est le seul journal de chasse et de pêche qui existe en France. Sa rédaction instructive, attachante et variée, la beauté incomparable de ses gravures expliquent son succès constant depuis dix années.

On s'abonne chez MM. FIRMIN-DIDOT & C<sup>ie</sup>, 56, rue Jacob, Paris.

Prix de l'abonnement: 30 fr. par an, 7 fr. 50 par trimestre. On envoie gratuitement un numéro spécimen.

Refusez les contrefaçons. — N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique *Revalésicière Du Barry*, sur les étiquettes.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite:

**REVALESCIÈRE**

Du BARRY, de Londres.

30 ANS DE SUCCÈS. — 80,000 CURES PAR AN.

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moelle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant; combat depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnements, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnements dans les oreilles,

acidité, pituite, maux de tête, migraine, surdités, nausées et vomissements après repas ou en grossesse; douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydropisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castellan-Stuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Cure n° 65,311.

Vervant, le 28 Mars 1866.

Monsieur, — Dieu soit béni! votre Revalésicière m'a sauvé la vie. Mon tempérament, naturellement faible, était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalésicière m'a rendu la santé.

A. BAGNELIÈRE, curé.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr. 1 kil., 7 fr. 12 kil., 60 fr. — Les Boîtes de Revalésicière ont toutes une irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La Revalésicière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 4 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 56 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco en France. — DEPOTS à Etampes, chez THAUNAS, 121, rue Saint-Jacques, chez JIFFON, épicerie, rue Sainte-Croix, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY & C<sup>ie</sup>, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

**GOUTTE ET RHUMATISMES**

Depuis 1825, l'efficacité remarquable de l'Antigoutteux Boubée (Sirop végétal spécial autorisé contre la Goutte et les Rhumatismes aigus ou Chroniques), ses effets calmants instantanés, et son innocuité complète sur l'économie sont attestés par les médecins et les félicitations unanimes des malades. Mémoire médical envoyé gratis et franco sur demande adressée au Dépôt général, 4, rue de l'Échiquier, à Paris. — Exiger les nouvelles marques de garantie. Sous-dépôts dans les pharmacies.

Dépôt à Etampes, chez M. LEPROUST, pharmacien, rue Saint-Jacques. 52-12

La publication légale des actes de société est obligatoire dans l'un des journaux publiés au chef-lieu de l'arrondissement.

**JOURNAL JUDICIAIRE**

DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉTAMPES.  
(66<sup>me</sup> Année.)

**SOUS-PRÉFECTURE D'ÉTAMPES.**

**PURGE LÉGALE.**

**PUBLICATION**

PRESCRITE

par la loi du 3 mai 1841 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique (Art. 19).

Le Sous-Préfet d'Étampes, chevalier de la Légion d'Honneur,

Fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que, par contrat administratif passé devant M. le Préfet de Seine-et-Oise, le six mars mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré: 1<sup>o</sup> M. Frédéric-Alexandre DELAMAIN, propriétaire, demeurant à Itteville; 2<sup>o</sup> M. François-Balthémy DELAMAIN, propriétaire, et Madame Louise-Estelle BOTTIER, sa femme, demeurant ensemble à Itteville, ont vendu à l'Etat une parcelle de terre contenant cinq ares quarante-neuf centiares, sise terroir d'Itteville, lieu dit le Coudras ou Sur-le-Grand-Maraix, et inscrite à la matrice cadastrale sous les numéros 559 et 560, section A;

Que cette vente a été consentie moyennant la somme de deux cent quarante-sept francs cinq centimes; Que les anciens propriétaires, outre les vendeurs, étaient: Louis-Balthémy Delamain; — Louis-François Delamain et Juliette Vallet, sa femme;

Le Sous-Préfet annonce de plus, que le contrat administratif de vente ci-dessus mentionné, sera transcrit au bureau des hypothèques d'Étampes, le treize juin courant, pour que, pendant la quinzaine de cette transcription, les privilèges et hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales puissent être inscrits à la diligence de ceux qui y sont intéressés; qu'à défaut d'inscription dans ledit délai, la parcelle de terrain vendue à l'Etat sera affranchie de tous privilèges et hypothèques de quelque nature qu'ils soient, sans préjudice des droits des femmes, mineurs et interdits, sur le montant du prix, tant qu'il n'a pas été payé ou que l'ordre n'a pas été réglé définitivement entre les créanciers; que les créanciers inscrits n'ont dans aucun cas la faculté de surenchérir le prix de la vente, mais qu'ils peuvent exiger que l'indemnité soit fixée conformément au titre IV de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-un.

Fait en l'hôtel de la Sous-Préfecture, à Etampes, le sept juin mil huit cent soixante-dix-sept.

Le Sous-Préfet,  
V<sup>o</sup> DU COUËDIC.

**SOUS-PRÉFECTURE D'ÉTAMPES.**

**PURGE LÉGALE.**

**PUBLICATION**

PRESCRITE

par la loi du 3 mai 1841 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique (Art. 19).

Le Sous-Préfet d'Étampes, chevalier de la Légion d'Honneur,

Fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que, par contrat administratif passé devant M. le Préfet de Seine-et-Oise, le six mars mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré, M. Nicolas-Auguste DEGOMMIER, propriétaire, et Madame Clarisse-Elisabeth MERCIER, sa femme, demeurant ensemble à Itteville, ont vendu à l'Etat une parcelle de terrain contenant deux ares soixante-trois centiares, sise terroir d'Itteville, lieu dit les Coudras, et inscrite à la matrice cadastrale sous le numéro 561, section A;

Que cette vente a été consentie moyennant la somme de cent vingt-cinq francs. vingt centimes;

Que les anciens propriétaires, outre les vendeurs, étaient: Jean-Baptiste Mercier et Marie-Madeleine-Elisabeth Ramé, sa femme; — Germain Ramé et Madeleine Saintier, sa femme; — Germain-Edme Ramé;

Le Sous-Préfet annonce de plus, que le contrat administratif de vente ci-dessus mentionné, sera transcrit au bureau des hypothèques d'Étampes, le treize juin courant, pour que, pendant la quinzaine de cette transcription, les privilèges et hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales puissent être inscrits à la diligence de ceux qui y sont intéressés; qu'à défaut d'inscription dans ledit délai, la parcelle de terrain vendue à l'Etat sera affranchie de tous privilèges et hypothèques, de quelque nature qu'ils soient, sans préjudice des droits des femmes, mineurs ou interdits, sur le montant du prix, tant qu'il n'a pas été payé ou que l'ordre n'a pas été réglé définitivement entre les créanciers; que les créanciers n'ont dans aucun cas la faculté de surenchérir le prix de la vente, mais qu'ils peuvent exiger que l'indemnité soit fixée conformément au titre IV de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-un.

Fait en l'hôtel de la Sous-Préfecture, à Etampes, le sept juin mil huit cent soixante-dix-sept.

Le Sous-Préfet,  
V<sup>o</sup> DU COUËDIC.

(4) Etude de M<sup>e</sup> BREUIL, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 50.

**VENTE**

Par suite de surenchère du sixième,

En l'audience des Saisies immobilières du Tribunal civil de 1<sup>re</sup> instance Séant à Etampes.

Au Palais de Justice de ladite ville,

D'UNE

**MAISON**

Propre au Commerce,

Sise à Etampes, rue du Perray, n° 24,

Avec

**COUR ET JARDIN**

EN UN SEUL LOT.

L'adjudication aura lieu le Mardi 26 Juin

mil huit cent soixante-dix-sept,

Heure de midi.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra que :

Par suite d'une surenchère du sixième faite au greffe du Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le premier juin mil huit cent soixante-dix-sept, enregistrée et dénoncée conformément à la loi, par M. Frédéric-Dominique Gilbert, propriétaire, demeurant à Etampes, sur l'adjudication prononcée au profit de M. Rousseau, ci-après nommé, suivant procès-verbal dressé par M<sup>e</sup> Daveluy, notaire à Etampes, le vingt-quatre mai dernier, enregistré, moyennant, en sus des charges, le prix principal de trois cent quatre-vingt-deux francs soixante-dix centimes et le service d'une rente viagère de quatre cent soixante francs au profit de M<sup>me</sup> Louise-Emilie Muret, rentière, demeurant à Etampes, veuve de M. Jean-Pierre Sagot, sur les poursuites exercées à la requête dudit sieur Rousseau contre madame veuve Olivier, mesdemoiselles Olivier, mademoiselle Tessier, M. Olivier et le mineur Olivier, tous ci-après nommés,

Il sera,

Aux requête, poursuite et diligence de M. GILBERT, sus-nommé, surenchérisseur;

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> Breuil;

En présence de :

1<sup>o</sup> M. Alfred-Alexis Rousseau, marchand fripier, demeurant à Etampes, rue du Perray, numéro 24;

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> Bouvard;

2<sup>o</sup> Madame Anne-Félicité Simonneau, rentière, demeurant à La Ferté-Alais, veuve de M. Pierre-François Dominique Olivier;

3<sup>o</sup> Mademoiselle Félicie-Héloïse Olivier, rentière, demeurant à La Ferté-Alais;

4<sup>o</sup> Mademoiselle Eugénie-Caroline-Zoé Olivier, modiste, demeurant à La Ferté-Alais;

5<sup>o</sup> Mademoiselle Laure-Céline Tessier, modiste, demeurant à Etampes, et M. Ernest-Charles Houdouin, huissier à Etampes, y demeurant, curateur à l'émancipation de mademoiselle Laure-Céline Tessier;

6<sup>o</sup> M. Pierre-Henri Olivier, adjoint principal du génie, demeurant à Poitiers;

« Tant en son nom personnel que comme tuteur du mineur Charles-Henri Tessier, résidant à Etampes, mais domicilié de droit chez son tuteur. »

« Mademoiselle Laure-Céline Tessier, et le mineur Charles-Henri Tessier, au nom et comme seuls héritiers de madame Célestine-Marie-Mélanie Olivier, modiste, demeurant à Etampes en son vivant, leur mère, décédée. »

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> Breuil;

Procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, à la vente par adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeuble dont la désignation suit :

**DÉSIGNATION :**

Lot unique.

Une MAISON, sise à Etampes, rue du Perray, numéro 24, comprenant :

Un rez-de-chaussée distribué en allée courante de la rue du Perray à la cour; loutique avec arrière-boutique et cuisine de chaque côté de l'allée; — au premier étage, corridor de chaque côté duquel se trouvent deux chambres au-dessus de chaque boutique.

Grenier sur le tout couvert en tuiles.

Petite cour et jardin dans lequel se trouvent deux lavoirs et un cabinet d'aisances le long de la rivière.

Le tout tenant d'un côté la rivière, d'autre côté M. Percheron, par devant la rue du Perray, et dans le fond M. Bourdeau.

Sur la mise à prix, savoir :

Pour le prix principal, de quatre cent quarante-six francs cinquante-huit centimes, ci 446 fr. 58 c.

Et le service d'une rente viagère aux ayant-droit, ne cinq cent trente sept francs pendant la vie de ladite dame veuve Sagot, âgée de soixante-cinq ans.

S'adresser, pour les renseignements :

A Etampes, En l'étude de M<sup>e</sup> BREUIL, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Jacques, numéro 50.

En celle de M<sup>e</sup> BOUVARD, avoué présent à la vente, rue Saint-Jacques, numéro 5;

En celle de M<sup>e</sup> DAVELUY, notaire; En celle de M<sup>e</sup> DARDANNE, notaire;

Au greffe du Tribunal où est déposé un extrait du cahier des charges;

Et sur les lieux pour visiter les immeubles.

Fait et dressé par moi, avoué poursuivant soussigné.

A Etampes, le six juin mil huit cent soixante-dix-sept.

Signé, L. BREUIL.

Ensuite est écrit: Enregistré à Etampes, le huit juin mil huit cent soixante-dix-sept, folio 24 recto, case 2. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes double décime compris.

Signé: POULAIN.

(2) Etude de M<sup>e</sup> BOUVARD, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 5.

**VENTE**

De Biens de Mineure,

EN LA MAISON D'ÉCOLE DE OISONVILLE,

Canton d'Auneau (Eure-et-Loir),

Par le ministère de M<sup>e</sup> PELLETIER, notaire à Sainville, Commis à cet effet,

DE 1<sup>o</sup>

**DEUX MAISONS**

Avec

AISANCES ET DÉPENDANT

Sises à Oisonville, rue de la Porte-de-Chartres;

2<sup>o</sup> UN

CHAMP EN

CONTENANT

5 ares 10 centiares

Sis terroir dudit Oisonville, lieu dit Vers-Orlu,

EN 2 LOTS

Avec faculté de réunion et de subdivision.

L'adjudication aura lieu le Dimanche 1<sup>er</sup> Juillet mil huit cent soixante-dix-sept,

Heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que :

En exécution d'un jugement sur requête rendu par le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le treize février mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré et signifié,

Il sera,

Aux requête, poursuite et diligence de M. Jules POINTEAU, cultivateur, et madame Euphrosine-Adèle LEBORGNE, sa femme, qu'il assiste et autorise, demeurant ensemble au Mesnil-Plisson, commune d'Ormoy-la-Rivière;

« Agissant au nom et comme co-tuteur et trustee des mineurs Louis-Emile Vezard et Marie-Céline Vezard, enfants issus du mariage de madame Euphrosine-Adèle LEBORGNE, au jourd'hui femme Pointeau, avec M. Antoine Vezard, décédé, fonctions auxquelles ils ont été nommés et qu'ils ont acceptées, suivant délibération du conseil de famille desdits mineurs, tenue sous la présidence de M. le Juge de paix des ville et canton d'Auneau, le vingt-six janvier mil huit cent soixante-dix-sept, enregistrée. »

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Amable-Michel Bouvard, exerçant près le Tribunal civil de première instance d'Étampes, demeurant en ladite ville, rue Saint-Jacques, numéro 5;

En présence, ou lui dûment appelé, de M. Jules-Julien Bégault, journaliste, demeurant à Orlu;

« Agissant au nom et comme subrogé-tuteur desdits mineurs Vezard, nommé à ces fonctions qu'il a acceptées, par délibération du conseil de famille, tenue et présidée par M. le Juge de paix du canton d'Auneau, le vingt-cinq mai mil huit cent soixante-dix-sept, enregistrée. »

Procédé, le Dimanche premier Juillet mil huit cent soixante-dix-sept, heure de midi, en la maison d'école de Oisonville, et par le ministère de M<sup>e</sup> Pelletier, notaire à Oisonville, commis à cet effet, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, des biens dont la désignation suit.

**DÉSIGNATION :**

Premier lot.

1<sup>o</sup> Une Maison située à Oisonville, composée d'une pièce sur la rue de la Porte-de-Chartres, chambre à feu à la suite, autre chambre à feu au fond, grenier au-dessus, couvert partie en tuiles et partie en chaume;

2<sup>o</sup> Une autre petite Maison à côté, avec petit terrain devant, cour derrière, grenier dessus couvert en chaume, bûcher en appentis et loge dans la cour;

Tenant le tout d'un long la veuve Martin, mur de clôture entre, passage au bout duquel est une porte d'entrée, d'autre long Duparc, mur mitoyen entre, d'un bout sur la rue, d'autre bout Duparc et veuve Martin.

Sur la mise à prix de 4,000 fr.

Deuxième lot.

Un Jardin

(3) Etude de M<sup>e</sup> CHENU, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 100.

VENTE

Par suite de surenchère du sixième, En l'audience des Criées du Tribunal civil de première instance séant à Etampes, Au Palais de Justice de ladite ville, D'UNE MAISON ET DÉPENDANCES Sises à Etampes, rue Badran, n° 3, EN UN SEUL LOT.

L'Adjudication aura lieu le Mardi 19 Juin mil huit cent soixante-dix-sept, Heure de midi.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra que :

Par suite d'une surenchère du sixième faite en exécution des articles 708 et 709 du Code de procédure civile, au greffe du Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le deux juin mil huit cent soixante-dix-sept, enregistrée et dénoncée conformément à la loi;

Il sera,

Aux requête, poursuite et diligence de M. Etienne-Apollinaire SEVESTRE, cultivateur, demeurant à Llumery, commune d'Etampes;

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> Louis-Laurent Chenu, exerçant près le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, demeurant en ladite ville, rue Saint-Jacques, numéro 400;

En présence ou eux dûment appelés, de :

1<sup>o</sup> M. Claude Nicolas, propriétaire jardinier, demeurant à Saint-Martin d'Etampes;

Adjudicataire surenchére;

2<sup>o</sup> Madame Rosine-Pélagie Billard, propriétaire, demeurant à Ormeville, commune de Beaudreville, veuve de M. Nicolas-Désiré Hémar, « Au nom et comme tutrice légale de Marie-Philomène Hémar, et Louis-Eloi Hémar, ses deux enfants mineurs. »

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> Bouvard, demeurant rue Saint-Jacques, numéro 5;

3<sup>o</sup> Madame Eloïse Hémar, épouse de M. Charles Leroy, cultivateur, avec qui elle demeure à Avrainville, et son mari pour l'autoriser;

4<sup>o</sup> Madame Félicie-Antoinette Hémar, épouse de M. Eugène Soupeau, distillateur, avec qui elle demeure à Paris, rue du Faubourg-Saint-Antoine, numéro 95, et son mari pour l'autoriser;

5<sup>o</sup> Madame Félicie Hémar, épouse de M. Simon Chevallier, boulanger, avec qui elle demeure à Paris, rue du Roi-de-Sicile, numéro 30, et son mari pour l'autoriser;

6<sup>o</sup> Madame Aventure Hémar, épouse de M. Félix Marchand, tanneur, avec qui elle demeure à Chartres, rue de la Tannerie, numéro 43, et son mari pour l'autoriser;

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> Louis-Laurent Chenu, demeurant à Etampes, rue Saint-Jacques, numéro 400;

Et encore en présence de :

1<sup>o</sup> M. Avenir Hémar, cultivateur, demeurant à Ormeville, commune de Beaudreville;

2<sup>o</sup> M. Arthur-Césaire Hémar, cultivateur, demeurant à Bois-Renault, commune d'Etampes;

3<sup>o</sup> M. Aristo-Charles Hémar, distillateur, demeurant à Montreuil-sous-Bois;

4<sup>o</sup> M. Alcide Hémar, curé de la paroisse de Vauvray, y demeurant;

5<sup>o</sup> Madame Anna Hémar, épouse de M. Hippolyte-Eusèbe Bricart, épicière, avec qui elle demeure à Joinville-le-Pont, et son mari pour l'autoriser;

6<sup>o</sup> M. François-Isidore Hémar, boulanger, demeurant à Paris, avenue de Laumière, numéro 22;

7<sup>o</sup> Madame Félicie Sédillot, épouse de M. Jean Nollot, épicière, avec qui elle demeure à Paris, rue des Morillons, numéro 44, et son mari pour l'autoriser;

8<sup>o</sup> Mademoiselle Céleste-Olympe Sédillot, majeure, demeurant chez les époux Nollot, sus-nommés; Intervenants;

Ayant tous pour avoué M<sup>e</sup> Bouvard;

Procédé, le Mardi dix-neuf Juin mil huit cent soixante-dix-sept, heure de midi, en l'audience des Criées du Tribunal civil de première instance séant à Etampes, à la vente par adjudication, sur surenchère,

au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux et sur la mise à prix ci-dessus indiquée, l'immeuble qui avait été adjugé à M. Claude Nicolas, sus-nommé, par jugement rendu par le Tribunal civil de première instance d'Etampes, le vingt-neuf mai dernier, dont la désignation suit.

DÉSIGNATION :

Lot unique.

Une Maison sise à Etampes, rue Badran, numéro 3, consistant en :

1<sup>o</sup> Un principal corps de bâtiment donnant sur ladite rue, comprenant, au rez-de-chaussée, deux chambres à feu, une cuisine et un cabinet, cave dessous; au premier étage, deux chambres à feu, un cabinet et une petite cuisine, grenier sur le tout.

Grange à côté dudit corps de bâtiment, cour derrière ces bâtiments.

2<sup>o</sup> Un autre corps de bâtiment au fond de cette cour, formant une cuisine; grenier au-dessus, deux écuries à droite, lieux d'aisances à côté, le tout couvert en tuiles.

3<sup>o</sup> Et un jardin clos de murs, contenant environ douze ares soixante-quinze centiares; ce jardin, dans lequel il existe un puits, est situé derrière lesdits bâtiments, du côté droit. Le tout tenant d'un côté M. Cuir-Boudard, du couchant la rue de Badran, du midi par le jardin la rue de Brabant, et du levant l'ancien cimetière de Saint-Martin.

Sur la mise à prix de quatre mille quatre-vingt-cinq francs, ci... 4,085 fr.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant soussigné.

A Etampes, le sept juin mil huit cent soixante-dix-sept.

Pour original, Signé, CHENU.

S'adresser pour les renseignements :

A Etampes, A M<sup>e</sup> CHENU, avoué poursuivant, rue Saint-Jacques, numéro 400;

A M<sup>e</sup> BOUVARD, avoué colicitant, rue Saint-Jacques, numéro 5;

A M<sup>e</sup> BAUTEFEUILLE, notaire liquidateur; Au greffe du Tribunal, où le cahier des charges est déposé;

Et sur les lieux.

Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le huit juin mil huit cent soixante-dix-sept, folio 23 recto, case 9. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : POULAIN.

Etude de M<sup>e</sup> JACOB, notaire à Angerville.

A VENDRE

Par Adjudication.

À Angerville, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> JACOB, notaire Le Dimanche 17 Juin 1877, à midi,

UNE BELLE

MAISON BOURGEOISE

Sise à Angerville, rue d'Ouestreville,

Avec

GRAND JARDIN FRUITIER ET D'AGRÈMENT,

PAVILLON AU MILIEU.

S'adresser, pour tous renseignements :

Audit M<sup>e</sup> JACOB, notaire à Angerville. 4-3

Etude de M<sup>e</sup> ROBERT, commiss.-priseur à Etampes.

VENTE MOBILIERE

Par suite de Décès.

A ÉTAMPES, RUE DE L'ALUN, N° 43,

Le Mardi 12 Juin 1877, à midi.

Consistant en :

Couchettes, bonne Literie, Armoires, Commode, Tables, Chaises, Buffet, Pendules, Bijoux, un Linge de corps et de ménage, 3 Pièces de Vin rouge, Cuvier, et quantité d'objets de cuisine et de ménage.

Etude de M<sup>e</sup> ROBERT, commiss.-priseur à Etampes.

VENTE MOBILIERE

A ÉTAMPES, SALLE TIVOLI

Le Jeudi 14 Juin 1877, à midi,

Par le ministère de M<sup>e</sup> ROBERT,

Commissaire-priseur à Etampes.

Consistant en :

Couchettes, Lits de fer et Berceaux, Armoire, Commodes, un Cartonnet, 3 beaux Bureaux et une Bibliothèque en acajou, Buffet - Étagère, l'able à allonges, Console, Comptoir, Canapé, Fauteuils, Chaises, Piano, Coffre-fort, Pendule, Oeil-de-bœuf, Glaces, Tableaux, 150 Volumes de sciences et littérature, Montres en or et en argent, Machine à coudre, Fusil de chasse, Voiture de malade et voiture d'enfant, Bascule. — Literie comprenant : Matelas, Lits de plume, Edredons, Couvertures. — Linge : Draps, Nappes, Serviettes et Chemises en toile. — Vêtements d'homme et de femme, belle Toile et Flanelle pour chemises, et quantité d'objets de ménage.

AU COMPTANT.

Dix centimes par franc en sus des enchères.

Etude de M<sup>e</sup> ROBERT, commiss.-priseur à Etampes.

ATTIRAIL DE CULTURE

A VENDRE

AUX ENCHÈRES,

A BOISSY-LE-SEC, EN LA FERME QU'EXPLOITAIT

M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> ARGAND,

Le Dimanche 10 Juin 1877, à midi,

Par le ministère de M<sup>e</sup> ROBERT,

Commissaire-priseur à Etampes.

DÉSIGNATION :

Un bon Cheval hongre, âgé de sept ans, propre à la culture et trotteur, une forte Voiture de culture, une Carriole, un cabriolet, une Cabane de berger, une Batterie système Failot et son manège, un Hangar couvert en tuiles, Harnais de cabriolet et autres, Cuvier, 300 Bourrées, Echelles, Cribles, Passoires, Couchette, Buffet, Tables, Fourneaux, et quantité d'objets de culture et de ménage.

CRÉDIT AUX PERSONNES SOLVABLES.

ADJON, s<sup>e</sup> une enchère, en la ch. des USINES du Gué (filature de bourre de soie et moulins à farines de 44 paires de meules), sur l'Essonne, comm. d'Itteville, Baulne et Cerny, canton de La Ferté-Alais (S.-et-O.). Revenu, par baux notariés ayant encore sept ans de durée) : 26,000 fr. — Mise à prix : 200,000 fr. — S'ad. à M. Longeau, garde, ou à Paris, à M<sup>me</sup> G. Robin, Champetier de Ribes et Mas, n<sup>o</sup> 99 (ce dernier dép. de l'ench.) r. de Bondy, 38. 2-1

Etude de M<sup>e</sup> A. RENAULT, notaire à Auneau (Eure-et-Loir)

FERME DE MOULINEUX A VENDRE A L'AMIABLE

Cette Ferme, située commune de Chalou-Moulineux, canton de Méréville, arrondissement d'Etampes (Seine-et-Oise), comprend, outre les bâtiments d'habitation et d'exploitation, 77 hectares de terres labourables, auvernales, prés et pâturages.

Elle est louée jusqu'à la levée des guérets 1880, aux époux Dupont-Payen.

S'adresser, pour traiter, audit M<sup>e</sup> RENAULT. 3-2

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance de suite,

UNE

TRÈS-BONNE FERME

CONTENANT

85 hectares de première classe autour de vastes bâtiments, avec beaucoup d'emplantements, fumiers et prairies.

Cette Ferme est à portée des marchés d'Etampes et de Dourdan (Seine-et-Oise).

On pourra y joindre, au gré des amateurs, jusqu'à concurrence de 55 hectares, de manière à constituer une ferme de 140 hectares.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> PAULMIER, notaire à Orléans, place du Martroi, 8. 3-3

Etude de M<sup>e</sup> LECERTISSEUR, notaire à Sormaises (Loiret).

A CÉDER

Pour entrer en jouissance de suite,

L'HOTEL DU LION-D'OR

A Sormaises (Loiret),

Sur la route départementale d'Etampes à Pithiviers,

Avec ou sans Matériel ni Marchandises,

ET

COMMERCE DE VINS EN GROS

Très-bonne clientèle. — Voyageurs de commerce. Prix très-moderé. — Bail à volonté. — Loyer peu élevé.

Faculté d'acquiescer l'immeuble.

S'adresser à M. POIGET, qui exploite cet hôtel, et à M<sup>e</sup> LECERTISSEUR, notaire. 4-2

40<sup>e</sup> ANNÉE.

LE MONITEUR

DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE

Paraît tous les Dimanches

En Grand format de 16 pages

Résumé de chaque numéro :

Bulletin politique. — Bulletin financier.

Résumé des cours de fer, Correspondance étrangère. Nomenclature des coupons échus, des appels de fonds, etc.

Cours des valeurs en Banque et en Bourse. Liste des tirages.

Vérification des numéros sortis. Correspondance des abonnés Renseignements.

PRIME GRATUITE

Manuel des Capitalistes

1 fort volume in-8<sup>o</sup>

PARIS — 7, rue Lafayette, 7 — PARIS

Envoyer mandat poste ou timbres-poste.

HERNIES La CURE RADICALE de cette infirmité si douloureuse et si gênante est aujourd'hui un fait acquis. Parmi les divers traitements employés pour guérir cette cruelle affection, il n'en est pas de plus simple ni d'aussi efficace que celui de feu M. Pierre Simon, dont l'ouvrage spécial sur les Hernies, recommandé par les docteurs les plus éminents, a été approuvé par l'Académie de médecine et dont la méthode est aujourd'hui en la possession de ses gendres, élèves et successeurs, M. Besson et Deschamps, à Saumur (Maine-et-Loire). Une notice contenant la preuve de nombreuses guérisons sera envoyée franco à toute personne en faisant la demande par lettre affranchie. 24-23

Abattoir d'Etampes.

NOMBRE par espèces des bestiaux tués à l'abattoir par les bouchers et charcutiers de la ville, du 31 mai 1877 au 6 juin inclus.

Table with columns: NOMS des Bouchers et Charcutiers, Espèces (Tauraux, Bœufs, Vaches, Veaux, Moutons, Porcs), and TOTAL. Lists names like Boulland-Boulland, Constancien Raphaël, etc.

Certifié par le Préposé en chef de l'Octroi, MARGASSIÈS.

Certifié conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné, Etampes, le 9 Juin 1877.

HALLE DE PARIS.

Farines. — 6 Juin 1877.

Table with columns: Description (Restant de la veille, Arrivages du jour, Total, etc.), and Price (fr. c.). Includes sections for Grains (Blés, Orges, etc.) and Pailles et Fourrages.

Le tout aux 104 bottes, dans Paris.

Vu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN, apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes Etampes, le 9 Juin 1877.

Bulletin commercial.

Table with columns: MARCHÉ d'Etampes, MARCHÉ d'Angerville, MARCHÉ de Chartres, and their respective PRICES for various commodities like Froment, Méteil, etc.

Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 2 au 8 Juin 1877.

Table with columns: DÉNOMINATION, Samedi 2, Lundi 4, Mardi 5, Mercredi 6, Jeudi 7, Vendredi 8. Lists Rente 5 0/0, 4 1/2 0/0, 3 0/0.

Enregistré pour l'annonce n° Folio reçu franc et centimes, décimes compris. A Etampes, le 1877.